

**LIVRET DES COMPETITIONS  
DEPARTEMENTALES JEUNESSES  
AINEES**

**SAISON 2021-2022**

# RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

## **ORGANISATION :**

Chaque équipe se présentera au concours avec une fiche par agrès. Le modèle de fiches est disponible sur le mini site de la fédération cd35.

A l'arrivée à l'agrès, l'entraîneur confiera la fiche correspondante à l'agrès au secrétaire d'agrès.

L'entraîneur peut demander un récapitulatif des notes de son équipe au secrétaire d'agrès en lui donnant le modèle proposé sur le minisite de la fédération cd35.

Pour chaque compétition : La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire. La licence doit être une licence Activité de Compétition (AC).

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées, via le minisite de la fédération CD35 : <https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

Une musique libre est autorisée au sol 6° Aînée ou Jeunesse, et le praticable est utilisable dans sa totalité **sauf précision contraire lors de la convocation en fonction du lieu de la compétition.**

Les musiques pour les 6èmes degré et les catégories individuelles seront à envoyer à l'organisateur au moins une semaine avant la compétition.

## **JUGES :**

Les clubs participants devront présenter 1 à 5 juges pour toute la journée de compétition avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe/gym engagée. Des secrétaires d'agrès pourront être demandés afin de fluidifier la compétition (il n'est pas nécessaire d'avoir suivi de formation juge).

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges expérimentés (au moins 4 compétitions jugées ou I2).

Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

Les Juges devront être présents à l'appel des Juges (soit 1/2 heure avant le démarrage des épreuves).

Le remplacement par un autre juge ne pourra être effectué qu'à l'occasion d'un changement de catégorie, et après accord du responsable du Jury.

**Une amende de 150 €** (+ non présentation des gymnastes du club concerné + non classement des gymnastes) sera exigée dans les cas suivants :

- Juge manquant (sauf motif sérieux) : En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.
- Juge ne présentant pas les qualifications requises
- Juge quittant le plateau de façon inopinée.

**Une amende de 50 €** sera exigée dans le cas suivant :

- Juge n'ayant pas la tenue fédérale

## **ENGAGEMENTS :**

Pour l'ensemble des compétitions, les Engagements sont à effectuer grâce au lien : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/10q7oB3tnGJIBEuLyVhfrSVakuKrGyq69/edit?usp=sharing&ouid=116611703073690284674&rtpof=true&sd=true>

Des onglets sont à votre disposition :

- Hiver : engagements à effectuer avant le 19 décembre 2021
- Été : engagements à effectuer avant le 10 avril 2022

→ Aucune dérogation : tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.

## **RÉSULTATS ET QUALIFICATIONS :**

L'entraîneur pourra effectuer un contrôle des points de ses équipes au secrétariat avant le palmarès. Après le palmarès aucune réclamation ne sera acceptée. Toute équipe absente lors du palmarès ne sera pas classée.

Les résultats seront disponibles sur le minisite de la fédération CD35 :

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

En cas de compétition qualificative : La liste des équipes qualifiées sera transmise par la CRGF selon le règlement régional.

# RÈGLEMENT DE LA FINALE DÉPARTEMENTALE HIVER

Le concours se déroulera sur un dimanche pour les jeunes, et un autre pour les aînées.

**Compétition Jeunes 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> degré : le dimanche 16 janvier 2022 à Bruz.**

**Compétition Aînées et 6<sup>ème</sup> degré : le dimanche 30 janvier 2022 à La Guerche de Bgne.**

Pour ce concours, chaque association pourra présenter autant d'équipes qu'elle le souhaite, il n'y a pas de limite par catégorie. Ce concours est qualificatif pour la finale régionale.

## CONDITIONS À RESPECTER :

Chaque équipe devra posséder au minimum 1 degré fort à 1 des agrès : la note de ce degré fort sera obligatoirement comptée (la note sera donc un zéro si ce degré fort n'existe pas).

Une dernière année Jeune peut éventuellement concourir dans une équipe Aînée. Elle pourra accéder à une équipe 6<sup>ème</sup> et faire du 6<sup>ème</sup>. Une seule dérogation sera admise pour l'ensemble des équipes du Club.

## CATÉGORIES :

### AINEES

CATÉGORIE	Nombre de Gym	CRITÈRES
<b>Espoir A</b>	3 à 4 gyms	maximum de 6°
<b>Espoir B</b>	3 à 4 gyms	De 4 à 6 6ème (une seule équipe possible par association pour la finale régionale).
<b>Excellence</b>	3 à 4 gyms	5° max
<b>Promotion d'Excellence</b>	3 à 4 gyms	4° max
<b>Honneur</b>	3 à 4 gyms	3° max

### JEUNESSES

<b>Espoir</b>	3 à 4 gyms	Maximum de 6° <i>L'équipe pourra choisir de concourir à hauteur jeunes ou aînées pour l'ensemble des agrès.</i>
<b>Excellence</b>	3 à 4 gyms	Maximum de 5°
<b>Promotion d'Excellence</b>	3 à 4 gyms	4° max
<b>Honneur</b>	4 à 6 gyms	3° max
<b>Promotion d'honneur</b>	4 à 6 gyms	1° et 2° maximum

## PARTICULARITÉS :

La rotation des agrès pour la compétition Aînées ne sera pas la rotation olympique pour s'adapter à la salle accueillant la compétition : BARRES - SOL - POUTRE - SAUT

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ÉTÉ

Compétition les 14 et 15 mai 2022 (lieu à confirmer).

Le concours se déroulera sur un week end.

Pour ce concours, chaque association pourra présenter autant d'équipes qu'elle le souhaite, il n'y a pas de limite par catégorie. Ce concours n'a pas de finalité qualificative.

## **CONDITIONS À RESPECTER :**

Chaque équipe devra respecter les tableaux liés à sa catégorie. Voir RESC Championnat National par Equipes et voir le règlement régional. Seuls les maxima sont à respecter, les minima ne seront pas pénalisés.

Une formation juge ensemble pourra avoir lieu sur le week end de compétition, si le temps de compétition nous le permet.

## **CATÉGORIES DÉPARTEMENTALES :**

AINEES							JEUNESSES						
Catégorie	Nb de gym	Maximum autorisés par degré par agrès					Catégorie	Nb de gym	Maximum autorisés par degré par agrès				
		6 <sup>ème</sup>	5 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	2 <sup>ème</sup>			5 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	2 <sup>ème</sup>	
Fédéral	8 à 12	12	6	2			Fédéral	8 à 12	12	6			
Fédéral 1	8 à 12	5	7	3			Fédéral 1	8 à 12	5	9	2		
Fédéral 2	8 à 12	2	6	4	2		Fédéral 2	8 à 12	2	8	4		
Fédéral 3	8 à 12		5	6	3		Fédéral 3	8 à 12		5	8		
Catégorie 3	4 à 7	7	7	7	7	7	Fédéral 4	8 à 12		15 4 <sup>ème</sup> degré tous agrès confondus			
Catégorie 4	4 à 7		1	7	7	7	Fédéral 5	8 à 12			12	12	

Les catégories 3, 4 et fédérales 5 sont des adaptations départementales et seront remplacées en régional par la catégorie Fédéral 4 (cf règlement régional).

**Une seule équipe catégorie 3 autorisée par association.** Avec 2 équipes catégories 3, il est possible de rentrer dans les tableaux des catégories fédérales.

Selon le lieu de la compétition, le sol pourra être disposé en bande et non en praticable complet. L'information sera transmise dès validation du lieu.